



## Compte rendu FSU F3SCTA mardi 8 octobre 2024

**Pour la FSU :** Hélène ALLANIC, Corinne COLOMB, Guy FRIADT, Nicolas GORALCZYK et Delphine LEROY.

FNECFP FO 3, SNALC 2, UNSA 1, SGEN 1

Le secrétaire général adjoint – directeur des ressources humaines préside l’instance en présence des secrétaires généraux des DSDEN, de l’inspectrice santé et sécurité au travail, des conseillers académique et départementaux de prévention, des conseillères techniques : médecin, infirmière et service social, de la psychologue du travail et de la médecin du travail de la Somme.

Le DRH ouvre l’instance en rappelant qu’une réunion de coordination s’est tenue le 23 septembre en présence des secrétaires des différentes F3SCT de l’académie. Il annonce l’envoi d’une communication large sur l’élargissement du dispositif VSS (violences sexistes et sexuelles) aux actes discriminatoires, harcèlement et toutes autres violences. Le mail a été envoyé à tous les personnels, le site intranet a été modifié et des affiches sont imprimables.

Lecture des déclarations liminaires par la FSU, FNECFP FO, UNSA et SGEN.

Le DRH répond à certains points des déclarations liminaires :

Les enquêtes administratives :

Le DRH ne voit pas de hausse des enquêtes, elles sont diligentées pour objectiver une situation complexe, il trouve le process plutôt sein. Il convient que ce n'est pas quelque chose de simple, qui a un impact mais parfois pas d'autre choix que l'enquête.

L'an dernier : 2 établissements concernés pour le 2<sup>nd</sup> degré, pour le 1<sup>er</sup> degré, 1 dans la Somme, 3 dans l'Oise et 2 dans l'Aisne. Une enquête est en cours dans l'Aisne pour cette année.

En réponse à la FSU, le DRH indique qu'il n'y a pas de cadre académique, le vadémécum sur les enquêtes administratives décrit les règles à respecter.

Protection fonctionnelle / protection juridique :

La SG 80 explique que ce sont deux choses différentes. La protection juridique fait partie de la protection fonctionnelle, elle ne peut être accordée que si le personnel est victime d'une attaque (un dépôt de plainte n'est pas une attaque) et que le personnel est incriminé (sauf si faute détachable du service).

Le DRH indique une augmentation très forte des demandes de protection fonctionnelle dont plus de 80% reçoivent une réponse favorable.

Dans le cadre général la protection fonctionnelle permet de faire cesser le trouble, peut déclencher un déplacement et changement de poste, permet d'avoir la reconnaissance de l'administration, peut donner lieu à de l'indemnitaire... , c'est surtout la possibilité d'une ouverture de droits.

La demande de protection fonctionnelle n'est globalement pas liée à un dépôt de plainte. Par contre, pour une demande liée à une dégradation de véhicule sur un parking, ou une demande d'un ayant droit, il faut ici, un dépôt de plainte pour instruire la demande.

La demande est à faire sous couvert du supérieur hiérarchique.

La FSU demande une information large sur cette thématique car, certaines demandes ne remontent pas.

En réponse à la FSU, la conseillère académique de prévention informe ne pas avoir de retour sur l'enquête nationale. Elle informe d'un taux de réponse de 50% et qu'elle a connaissance des lieux qui n'ont pas renseignés l'enquête.

### 1. PV du 4 juillet

Le PV est voté à 9 voix pour et une abstention.

### 2. Rapport ISST

Le rapport de l'inspectrice santé et sécurité au travail est présenté.

La FSU est intervenue autant que de besoin. Ce bilan comporte beaucoup de préconisations que la FSU a relayé.

Parmi celles-ci, la FSU a demandé la valorisation des missions d'assistant de prévention, valorisation qui pourrait se faire en temps de décharge ou en terme financier.

La FSU s'est aussi inquiétée quant à la charge de travail des conseillers de prévention qui vont gérer le suivi des mesures immédiates de l'ISST, des PPMS unifiés, des fiches RSST...

La FSU a demandé la formation sécurité incendie dans le premier degré à minima présentée en formation continue pour les directions d'école.

La FSU a rappelé que la mise en place du DUERP doit se faire dans l'accompagnement. Aucune économie ne doit se faire sur le DUERP.

La FSU soutient la demande d'infirmiers et de psychologues du travail dans chaque département pour compléter le réseau de prévention.

Concernant les EPI, équipements de protections individuelles, il reste plus de 61 000 € de dotation dans les établissements.

La FSU invite tous les personnels du 2<sup>nd</sup> degré P.EPS ou autres personnels pouvant bénéficier de ces équipements à se rapprocher de leur direction pour savoir s'il reste du budget sur l'établissement et de solliciter des EPI. Pour rappel, l'académie d'Amiens est la seule à avoir proposé cette prévention et un financement académique. L'argent non utilisé devra être rendu, de plus, il n'y a pas de possibilité de transposer une dotation d'un établissement à un autre.

A l'annonce du départ de Mme BURY, ISST, la FSU s'est associée aux remerciements du DRH, pour avoir rendu le rôle d'ISST essentiel dans l'académie et pour l'ensemble des travaux menés.

En réponse à la FSU, le DRH annonce que le recrutement est lancé et qu'il y aura un tuillage.

### **3. Point sur l'application RSST**

L'application est en fonction depuis mi-septembre mais est complètement fonctionnelle depuis le 8/10.

Après l'impossibilité de faire des remontés, la mise à jour du serveur de l'académie a entravé l'envoi des notifications au supérieur hiérarchique.

Ceci explique que certaines fiches n'aient pas encore été visée par les supérieurs hiérarchiques. La conseillère académique de prévention annonce prendre contact avec eux pour signaler les fiches envoyées pendant cette période.

Quand l'envoi des notifications a été rétabli, la consultation des pièces jointes n'étaient plus possible. Actuellement, tout est fonctionnel.

86 remontées : dont 36 dans l'Aisne, 33 dans l'Oise et 17 dans la Somme.

La majorité des fiches concerne des situations relatives aux risques psychosociaux : conflit entre collègues, difficultés de prise en charge d'élèves...

En réponse à la FSU qui demande que l'information de la mise en place du RSST dématérialisé soit adressée à tous les personnels, la conseillère de prévention académique propose d'avoir un envoi accompagné du vadémécum actualisé. Un groupe de travail sur la révision de ce vadémécum est proposé.

### **4. Programmation des GT et des formations**

Conformément au programme de formations présenté dans le PAAPA, les membres des CSA et de la F3SCT seront formés sur les thématiques de l'évaluation du risque et de l'analyse d'accidents, grave ou de travail sur site, par la méthodologie de l'arbre des causes.

Les formations se dérouleront le 15/11 pour le niveau académique, le 26/11 pour l'Aisne, le 3/12 pour l'Oise, le 10/12 pour la Somme et le 27/01 pour les services académiques.

La FSU demande une formation sur les troubles psychiques et la santé mentale.

Groupes de travail :

- actualisation du vadémécum RSST,
- prévention des RPS,
- finalisation du GT sur l'enquête satisfaction : axe communication
- RSST : analyse des fiches

Le DRH annonce que 2 GT sur l'égalité professionnelle et le plan d'actions académiques se tiendront prochainement.

### **5. Questions diverses**

Il est demandé la diffusion du guide actualisé des AESH. Le DRH annonce qu'il y aura aussi une communication vers les PIAL et chefs d'établissement.

Suite à la fusillade à Amiens Nord, la mairie, les forces de l'ordre et l'éducation nationale vont se rencontrer pour trouver une procédure d'information envers l'éducation nationale dans ces situations de crise qui ne touchent pas directement l'Ecole ni ne déclenche les PPMS confinement, mais génèrent des comportements l'impactant.

La FSU a remonté la problématique de la Qualité de l'Air Intérieur sur le collège Mermoz de Laon.

La FSU demande le respect de la discréetion médicale pour l'ensemble des personnels Elle rappelle qu'un justificatif avec l'en-tête d'un spécialiste permet de connaître le suivi médical.

La FSU propose qu'au regard des déserts médicaux de certaines zones de l'académie que les ASA pour rendez-vous médical soient de droit comme ceci est le cas dans certains départements. Le risque du retrait d'un trentième est 'annulation des rendez-vous médicaux et que les personnels ne se soignent pas.

La SG de la Somme et le DRH rappellent qu'il y a une bienveillance sur ces rendez-vous et que très peu sont autorisés sans solde.

La FSU précise que cette bienveillance est connue mais demande qu'elle soit effective partout, pour tous les personnels, dès le premier échelon hiérarchique.